



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 75608

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les aides-éducateurs. Le ministère a fait mener trois études sur cette profession et il en ressort que le travail effectué par les aides-éducateurs est jugé positif et utile par tous les protagonistes de l'enseignement ; en effet, ces derniers font part de leur satisfaction quant à l'amélioration du climat général qui règne depuis la présence de ce personnel. En somme, leur contribution se révèle essentielle et ces enquêtes l'ont d'ailleurs démontrée. Aussi, bien que le Gouvernement entend, proroger ces emplois de cinq ans, il se demande si d'autres considérations vont être prises en compte, notamment une reconnaissance statutaire, financière et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75608

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2068